

SÉANCE 19 MAI 2016

Le dix-neuf mai deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 mai, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Mickaël MOURIN, Fanny MORILLON, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Patrice CHRÉTIEN, Aurélie BROSSIER, Gaël PINEAU.

Excusé : Ludovic DUTERTRE, Olivier GUILLET, Gwénaëlle REILLON.

Absent : Néant

Monsieur Mickaël MOURIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

ORDRE DU JOUR :**COMMANDE PUBLIQUE**

- Avenant convention relative à un logement social 8, rue d'anjou
- Convention servitude ERDF - lotissement héronnière n°2

PERSONNEL COMMUNAL

- Convention adhésion SPAT (médecine du travail)

INTERCOMMUNALITE

- Communes nouvelles

VOIRIE

- Travaux eaux pluviales : terrain de bi-cross
- Travaux supplémentaires héronnière n°2

BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux salle des sports

POLITIQUE DE LA VILLE

- Association « comité d'animation »

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 avril 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

COMMANDE PUBLIQUE**QUESTION 1.1 - Avenant convention relative à un logement social 8, rue d'anjou**

Délibération n°2016-DELIB-05-01

VU la convention n° 53/3/01-1995/78-198/2360 signée avec le préfet de la Mayenne et la Commune de Laigné, pour 4 logements situés 8, rue d'anjou,

CONSIDERANT la transformation en salle de réunion pour les associations de la commune du logement situé 8, rue d'anjou (appartement n°3) à Laigné,

CONSIDERANT qu'un avenant à la dite convention est nécessaire pour régulariser la situation,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant à la convention
 - d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier
-

QUESTION 1.2 - Convention servitude pour une ligne électrique souterraine d'ERDF - lotissement de la Héronnière n°2

Délibération n°2016-DELIB-05-02

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la construction du lotissement de la Héronnière n°2,

Il est nécessaire de régulariser, par acte authentique, une convention de servitudes avec la société ERDF qui a été contracté le 14 novembre 2011, portant sur la parcelle situé à Laigné, cadastrée section B numéro 1199 dit « lotissement de la héronnière n°2 »

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE l'instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle B 1199.**
- **APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec ERDF ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention de servitudes de passage et à accomplir toutes formalités à cet effet.**

PERSONNEL COMMUNAL**QUESTION 2.1 - Convention adhésion SPAT (médecine du travail)**

Délibération n°2016-DELIB-05-03

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 2122-18 *s'il s'agit du maire* ou L5211-9 *s'il s'agit d'un président d'EPCI*, portant sur les compétences de l'autorité territoriale en matière d'administration générale de la commune ou de l'établissement public,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1, 108 et 136,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle "Santé Professionnelle des Agents Territoriaux" (SPAT), fixé les modalités d'intervention et le coût d'adhésion,

Considérant que l'adhésion au SPAT permet à l'autorité territoriale de se prémunir face à ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et de sécurité de ses agents,

Considérant que l'équipe pluridisciplinaire du SPAT, par son approche d'expert en matière d'hygiène et sécurité au travail, est à même d'accompagner les pratiques professionnelles de nos agents, en fonction des diagnostics qu'elle aura posés sur leurs conditions de travail,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Objet

La commune décide d'adhérer au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), service mis en place par le CDG 53 en partenariat avec le Conseil général de la Mayenne. En conséquence, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion qui sera annexée à la présente délibération.

Article 2 : Exécution

Monsieur le Maire et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Article 3 : Renouvellement

La présente convention sera renouvelée tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

INTERCOMMUNALITE**QUESTION 3.1 Communes nouvelles**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de l'état d'avancement de la réflexion commune nouvelle.

Lors d'une réunion de travail, la commune de Marigné-peuton s'est retirée de la réflexion.

Le 10 mai dernier, une nouvelle séance a été organisée entre les communes de Laigné et Ampoigné qui ont décidé de poursuivre à 2 communes, la réflexion sur un projet commun.

Il informe de la visite des salles de sports de Meslay du maine et de Ballée. A meslay, le matériel préconisé pour notre salle, le « DAMPALON », est présent dans la structure. Toutefois, il est tinté ce qui ne permet l'accès de la lumière du jour. Et la salle est utilisée avec un éclairage artificiel pour compenser les contre-jours, notamment pour la pratique du tennis de table.

Monsieur le Maire propose de réduire l'utilisation du dampalon dans notre salle afin de limiter la lumière et surtout diminuer les coûts de rénovation.

Le conseil municipal en délibère et décide de suivre les propositions du Maire.

POLITIQUE DE LA VILLE

QUESTION 6.1 : Association « comité d'animation »

Une rencontre a eu lieu avec le président de l'association « comité d'animation » Monsieur Georges BRIELLES.

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le mardi 22 juin à 20 heures.

Une invitation sera adressée à chaque président d'associations communales.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 7.1 : Atelier argent de poche - remboursement par ERDF

Délibération n°2016-DELIB-05-07

Vu les nouvelles modalités d'ERDF pour le chantier de peinture d'un des postes de transformation à accomplir dans le cadre des travaux « argent de poche »,

L'ERDF prend en charge la peinture et les matériaux nécessaires.

La commune devra se charger du nettoyage du bâtiment en respectant les consignes de sécurité.

La commune émettra un avis de sommes à payer pour se faire rembourser de ses achats.

Le conseil municipal en délibère et :

- DONNE son accord aux modalités décrites ci-dessus.
 - DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires et pour établir le titre comptable pour remboursement.
-

QUESTION 7.2 : OPERATION ARGENT DE POCHE

Délibération n°2016-DELIB-05-07

Monsieur le Maire propose de lancer les chantiers «argent de poche» sur 1 semaine de 5 jours du 04 au 08 juillet 2016 et sur 1 semaine de 4 jours du 11 au 15 juillet avec une journée complémentaire le lundi 18 juillet pour la participation à différents travaux de rénovation, d'embellissement ou d'entretien sur la commune.

Les bases sont les suivantes, à savoir 5€ de l'heure dans la limite du 3 heures par jour. Il a été rajouté que la commune de Laigné ne prendra que des jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de proposer les chantiers pendant les semaines énoncées ci-dessus en 2016 pour 8 jeunes au maximum le matin de 09h00 à 12h00. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5.00 € de l'heure.

- Autorise le Maire à effectuer la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF et à signer les contrats avec les jeunes et tout document relatif à ce dossier.

QUESTION 7.3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU « SOUTIEN A LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE GLOBALE DES BATIMENTS PUBLICS »

Délibération n°2016-DELIB-05-09

Exposé de Monsieur le Maire :

Vu le dernier avant-projet sommaire présenté par le cabinet d'architectes « A3 architecture »,

À ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 344 000 € HT pour les travaux, et 34 056 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût total de l'ordre de 378 056 € HT.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise de l'énergie, la Région Pays de la Loire soutient les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de bâtiment public existant :

Les critères d'éligibilités sont les suivants :

- Réalisation préalable et obligatoire d'un audit thermique et énergétique (bilan thermique et énergétique avant travaux exprimé en kWh/m².an, les préconisations de travaux détaillant les caractéristiques techniques et les économies d'énergie engendrées par type de travaux et par scénarios de travaux, exprimées kWh/m²/an.
- Les travaux réalisés doivent respecter les conclusions de l'audit thermique et énergétique ;

Sur cette base, les aides financières possibles sont les suivantes :

- 80€/m² de SHON du bâtiment existant si le programme de travaux comporte l'isolation d'au moins 50% de la surface des murs ou de la toiture
- 50€/m² de SHON du bâtiment existant si le programme de travaux comporte pas l'isolation des murs et de la toiture.

L'aide est plafonnée à 100 000 €uros.

Le conseil municipal est appelé à valider le plan de financement qui est fixé comme suit :

Financement	Montant HT
Commune de LAIGNE	207 906.00 €
Réserve parlementaire	5 000.00 €
Subvention DETR	58 050.00 €
Subvention FCATR	7 500.00 €
Subvention TEPCV	40 000.00 €
Conseil Régional au titre du « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des batiments publics » : 745 m ² x 80 €	59 600.00 €
Total HT	378 056.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONFIRME l'approbation de l'avant-projet détaillé pour l'isolation de la salle des sports
- VALIDE le plan de financement tel que décrit ci-avant pour la rénovation énergétique de la salle des sports.
- SOLLICITE auprès de la Région Pays de la Loire une subvention au titre du « Soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics ».
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTION 7.4 : DEMANDE DE SUBVENTION « RESERVE PARLEMENTAIRE » ADRESSE AU DEPUTE EN SOUTIEN A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE DES SPORTS

Délibération n°2016-DELIB-05-10

Exposé de Monsieur le Maire :

Vu le dernier avant-projet sommaire présenté par le cabinet d'architectes « A3 architecture »,

À ce stade le coût de réalisation de cette opération est estimé à environ 344 000 € HT pour les travaux, et 34 056 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût total de l'ordre de 378 056 € HT.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de notre Député, Monsieur Guillaume CHEVROLLIER une subvention de 5 000.00 € en vue de réaliser la rénovation énergétique de notre salle des sport, le coût s'élève à 378 056.00 € HT.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- CONFIRME l'approbation de l'avant-projet détaillé pour l'isolation de la salle des sports
- VALIDE le plan de financement tel que décrit ci-avant pour la rénovation énergétique de la salle des sports.

DECIDE,

dans le cadre des travaux de de rénovation énergétique de la salle des sports de Laigné, de solliciter une subvention « Réserve Parlementaire » député de 5 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal est appelé à valider le plan de financement qui est fixé comme suit :

Financement	Montant HT
Commune de LAIGNE	207 906.00 €
Réserve parlementaire	5 000.00 €
Subvention DETR	58 050.00 €
Subvention FCATR	7 500.00 €
Subvention TEPCV	40 000.00 €
Conseil Régional au titre du « soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des batiments publics »	59 600.00 €
Total HT	378 056.00 €

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 7.1 - informations diverses sur les dossiers en cours

- **Demande amende de police**

La DDT a approuvé le projet du plateau entre les deux lotissements de la héronnière. Pour les chicanes rue d'anjou et rue de normandie, des réserves ont été émises quant à leur implantation. De nouveaux aménagements sont proposés :

- avancement du « céder le passage » de la rue de plaisance
- implantation de chicanes décalées rue d'anjou et rue de normandie

L'agence départementale des routes peuvent nous prêter le matériel nécessaire à l'aménagement des nouvelles infrastructures avec fourniture de plans d'aménagement.

- **Batiments communaux accessibilité ADAP**

Le maire d'Ampoigné s'est renseigné auprès de la CCPCG quant à l'organisation d'une commande groupée pour faire appel à un cabinet d'études pour établir les ADAP pour les bâtiments communaux. Les services techniques lui ont indiqué que le travail pouvait être réalisé en interne et qu'ils se tenaient à disposition pour tous renseignements sur la méthodologie à appliquer.

- **Disposition salle du conseil municipal**

Monsieur le Maire informe que notre député Guillaume CHEVROLLIER nous sollicite pour la mise à disposition gratuite de notre salle du conseil municipal pour l'organisation pour ses soins d'élection les 20 et 27 novembre prochains. Monsieur le Maire informe qu'il lui a répondu favorablement et rappelle que ces élections « primaires ouvertes » sont ouvertes à toutes personnes qui le souhaitent.

Vente café- bar

Suite à la parution d'une annonce dans « SOS villages » sur TF1, quatre personnes ont demandé des renseignements. Une famille de Rouen est très intéressée et est en cours d'étude.

- **Le pique-nique des bénévoles** est fixé au samedi 25 juin à la petite forterie.
- **CCPCG : Un séminaire des élus** est organisé le 02 juillet prochain.
- **Soirée thématique restaurant 15 juin**

Une soirée thématique sur le restaurant scolaire est prévue le 15 juin prochain en partenariat avec l'école St Julien et Mme DUTERTRE Sylvaine diététicienne. La commission scolaire se réunira le 02 juin à 20 heures 00 pour revoir le règlement du restaurant.

- **Dates élections 2017 :**

Présidentielles : 23 avril et 07 mai

Législatives : 11 et 18 juin

- **Balade moto le dimanche 05 juin** : Le moto-club « moto évasion » organise une balade au profit de l'association « LM petits pas » le dimanche 05 juin qui passera sur notre commune.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 16 juin 2016.

La séance s'est achevée à minuit.
